



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Fribourg, le 3 octobre 2007

### **Organisation pour l'assainissement de La Pila**

**Dans sa séance du 2 octobre 2007, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté concernant l'organisation de projet pour l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila. Les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.**

Située sur la commune d'Hauterive, la décharge de La Pila a été exploitée par la Ville de Fribourg de 1952 à 1973. Cette ancienne décharge a contaminé les poissons de la Sarine en rejetant des PCB de type dioxine. Pour répondre à l'urgence de la situation, une organisation de projet a été mise sur pied pour mener les investigations, surveiller et assainir le site.

#### **Maître de l'ouvrage**

Le maître de l'ouvrage est un consortium composé de l'Etat de Fribourg, via le Service des forêts et de la faune, et de la Ville de Fribourg.

#### **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage aura notamment pour tâches de fixer les lignes générales du projet et d'arrêter la politique d'information. Ce comité est composé du Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (président), du Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (vice-président), du Directeur de l'Edilité de la Ville de Fribourg, du chef du Service de l'environnement, du chef du Service des forêts et de la faune et du Chimiste cantonal.

#### **Cellule de coordination interservices**

Une cellule interservices est créée pour assurer la coordination du projet au sein de l'Etat. Elle est composée de représentants du Service de l'environnement, du Service des forêts et de la faune, du Laboratoire cantonal, du service juridique de la DAEC et d'éventuels experts. Cette cellule évaluera les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement.

#### **Financement**

Les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement de la décharge de La Pila et les éventuelles mesures à prendre sur la Sarine feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

*Pour de plus amples informations*

**Georges Godel**, conseiller d'Etat.

Tél. 026 305 36 04 ; [georges.godel@fr.ch](mailto:georges.godel@fr.ch)